Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatel, 6 novembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (334r, 335r, 336v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rabatel, 6 novembre 1874, consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction6 novembre 1874
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireRabatel
Lieu de destination7, rue de Bréa, Paris

Description

RésuméSur le solde du compte de Godin chez Toinon et Cie. Godin conteste le compte présenté de mémoire par Rabatel et conclut à un solde en sa faveur. Godin propose à Rabatel de considérer le compte comme terminé ou d'accepter un arbitrage.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933?context=pdf

Mots-clés

Édition, Finances personnelles, Imprimerie
Personnes citéesHeutte (Eugène) et Cie
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 17/10/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933?context=pdf

Guise 6 Novembre 1874

Monsieur Rabatel.

Il est une chose qui me surprend à la lecture de votre lettre, c'est la facilité avec laquelle vous vous en remettez à votre mémoire pour terminer un compte que je vous demande depuis trois ans. Je me contenterai, sous ce rapport, de vous dire que vos souvenirs sont loin d'être exacts; il me paraît plus important de me tenir dans l'examen des faits.

Le point à régler entre nous est celui des corrections et des volumes manquants.

En ce qui concerne les corrections, je vous ai fait remarquer que les 34 premières feuilles ont été facturées ensemble à . . 100 fr.
C'est, par conséquent, pour les 8 dernières . . 515 " que vous m'avez comptés.

Je ne puis admettre ce chiffre. Vous me faites remarquer qu'il y a eu des remaniements, je sais fort bien qu'alors vous m'avez composé les feuilles avec des caractères tellement mélangés qu'on a dû recomposer une

à reporter . . 515 "

report — 515f.

seconde fois. Je me suis même refusé à faire la correction d'une certaine partie de ces feuilles. Mais, remarquez-le, c'est être à la charge de l'imprimerie. Dans tous les cas, me compteriez-vous cette double composition tout entière que 9 feuilles à 22. 45 (taux de la première composition) ne donneraient qu'une somme de 178,"

Ce serait donc encore une différence de francs — — — 337,"

Quant aux volumes manquants, j'ai cru, pour ne pas discuter avec vous, accepter votre chiffre de 177; mais c'est environ 200 volumes qui me manquent.

Je suis donc dans des conditions très-modérées en vous comptant les 177 volumes aux conditions que mes éditeurs m'ont faites.

Vous me devez donc réellement sur votre facture pour corrections — — — 337f.,"
Pour volumes manquants — — — 531,"
Dû à M. Hachette — — — — — — — 198,60
Total 1066,60
Je vous ai versé — — — — — 2800,00
Total — — 3866,60
Vous me portez en facture — — — 3806,20
Différence en ma faveur — — — 60,40.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933?context=pdf

Je ne désire pas plus que vous les contestations, mais je suis tout autant ennemi des comptes mal établis. Je trouve donc que ce serait vous faire assez de concessions que de vous demander de considérer notre compte comme terminé dans l'état où il est.

Au cas où vous n'accepteriez pas cela, je serais disposé à accepter, d'accord avec vous, si cela vous convient, un arbitrage, mais à la condition de le faire porter sur le compte tout entier, déclarant comme non avenues les propositions que je vous fais, si elles ne sont pas acceptées comme arrangement amiable.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments distingués.

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47933?context=pdf